

DEPARTEMENT HAUTE LOIREARRONDISSEMENT D'YSSINGEAUXCOMMUNE DE LE MAS DE TENCE**Séance du 26 novembre 2024**

Date de la convocation : 20 novembre 2024  
Conseillers en exercice : 10  
Conseillers absents non représentés : 1

Date d'affichage : 20 novembre 2024  
Conseillers présents ou représentés : 9  
Conseillers votants : 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six novembre à 20h  
le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni  
sous la présidence de Monsieur BROUSSARD Olivier, maire**

Membres présents : GUERIN Alain - MOUNIER Marie-Laure - PACALON Didier - CROUZET Éric - NURY Marcel - ROCHETTE Romuald - ABRIAL Evelyne - PRIEUR-DREVON Marie-Hélène

Membre excusé : VEY Christophe

Mme Evelyne ABRIAL a été nommée secrétaire de séance

**DCM 2024/38****OBJET** : LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'ALIENATION ET DE CESSIION D'UN CHEMIN RURAL

M. le maire explique que le chemin rural situé au lieu-dit La Scierie de Fraisse reliant le chemin de la Scierie de Fraisse à la Route des Jamillons, jouxtant la parcelle A323 (cf. plan annexé) n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du Code rural et de la Pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

- d'engager la procédure pour aliéner le chemin rural au lieu-dit La Scierie de Fraisse
- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation dudit chemin rural
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

POUR : 9CONTRE : 0ABSTENTIONS : 0

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.  
Le Maire, Olivier BROUSSARD





DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE  
COMMUNE DE LE MAS DE TENCE (43190)

AR Prefecture

043-214301293-20241129-AR2024\_035-AR

**ARRETE MUNICIPAL 2024-035**  
**ARRETE MODIFICATIF QUI ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE N°2024-034**  
**Ouverture d'une enquête publique relative au projet d'aliénation d'un chemin rural**

Le Maire de Le-Mas-de-Tence,

VU le Code général des Collectivités territoriales, article L2241-1 relatif à la gestion des biens et opérations immobilières affectées par la commune, notamment en matière de voirie,  
VU le Code rural et de la pêche maritime, articles L 161-10 et suivants et R 161-1 à R 161-27  
VU le Code des Relations entre le public et l'administration  
VU la délibération du conseil municipal n°2024-38 en date du 26 novembre 2024 actant le lancement de la procédure d'aliénation et de cession suite au constat que le chemin au lieu-dit La Scierie de Fraisse, jouxtant la parcelle A323, n'est plus utilisé  
VU le dossier d'enquête publique mis à disposition du public  
CONSIDERANT que le projet retenu par le conseil municipal nécessite la réalisation d'une enquête publique

**ARRETE**

**ARTICLE 1 : OBJET, DATE ET DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le projet d'aliénation du chemin rural jouxtant la parcelle A323, sis au lieu-dit La Scierie de Fraisse est soumis à une enquête publique destinée à recueillir les observations de la population. Cette enquête se déroulera pendant une durée de 19 jours consécutifs, du vendredi 03 janvier 2025 à 9h au mardi 21 janvier 2025 à 16h30 inclus.

**ARTICLE 2 : DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR / PERMANENCES**

Monsieur PAILLET François, demeurant Saint Just-Malmont (43240) est désigné en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public à la mairie :

- le vendredi 03 janvier 2025 de 9h à 12h
- le mardi 21 janvier 2025 de 13h30 à 16h30

**ARTICLE 3 : COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le dossier d'enquête publique comprend le projet d'aliénation, une notice explicative, un plan de situation, un plan parcellaire avec désignation des propriétés riveraines, la délibération du conseil municipal n° 2024-38 en date du 26 novembre 2024.

**ARTICLE 4 : OBSERVATIONS DU PUBLIC**

Les pièces du dossier sont consultables sur le site internet : [www.lemasdetence.fr](http://www.lemasdetence.fr)

Ces pièces ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de le Mas-de-Tence pendant toute la durée de l'enquête afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture (mardi et jeudi de 13h30 à 16h30, mercredi et vendredi de 8h00 à 12h00) et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions sur le registre d'enquête.

Celles-ci pourront par ailleurs être communiquées oralement ou par écrit au commissaire à l'occasion de ses permanences, dont les dates et horaires sont précisés à l'article 2 ci-dessus.

Elles pourront également être reçues par le commissaire enquêteur au plus tard le mardi 21 janvier 2025 à 16h30 :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [mairie.lemasdetence@wanadoo.fr](mailto:mairie.lemasdetence@wanadoo.fr)



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE  
COMMUNE DE LE MAS DE TENCE (43190)

AR Prefecture

043-214301293-20241129-AR2024\_035-AR

- par voie postale au siège de l'enquête publique où toute correspondance doit être adressée à l'adresse suivante (en précisant sur l'enveloppe la mention : « ne pas ouvrir »)  
À l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur,  
Mairie de Le Mas de Tence  
44 Rue des Ecoles  
43 190 LE MAS DE TENCE

#### ARTICLE 5 : PUBLICITÉ DE L'ENQUÊTE

Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Cet arrêté sera également affiché aux extrémités du chemin rural de La Scierie de Fraisse.

L'accomplissement de ces formalités sera constaté et justifié par un certificat du maire à l'issue de l'enquête publique.

En outre, 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, la mairie de Le Mas de Tence fera publier un avis au public dans deux journaux diffusés dans le département : Haute-Loire paysanne et L'Éveil de la Haute-Loire.

#### ARTICLE 6 : CLOTURE DE L'ENQUÊTE

À la date de clôture de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire son rapport et ses conclusions. Ces documents seront ensuite laissés à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

#### ARTICLE 7 : DECISION INTERVENANT AU TERME DE L'ENQUETE

Après remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Conseil municipal délibèrera. Cette délibération sera ensuite transmise à la Préfecture pour approbation dans le délai de deux mois prévu par la loi.

#### ARTICLE 8 : VOIE DE RECOURS

Le recours pour excès de pouvoir à l'encontre du présent arrêté peut être exercé devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et de son affichage.

Fait à Le Mas de Tence, le 29 novembre 2024

Le maire,  
Olivier BROUSSARD





DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE  
COMMUNE DE LE-MAS-DE-TENCE (43190)

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE** **pour l'aliénation d'un chemin rural**

Par arrêté n° 2024-035 du 29 novembre 2024, le maire de LE-MAS-DE-TENCE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'aliénation d'un chemin rural jouxtant la parcelle A323, situé au lieu-dit La Scierie de Fraisse.

M. François PAILLET, domicilié à Saint-Just-Malmont, a été désigné comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie, du 3 janvier 2025 à 9H00 au 21 janvier 2025 à 16H30.

Les pièces du dossier seront consultables sur le site internet : [www.lemasdetence.fr](http://www.lemasdetence.fr) ou en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public (mardi et jeudi de 13H30 à 16H30, mercredi et vendredi de 8H00 à 12H00). Le commissaire enquêteur recevra en mairie, le 3 janvier 2025 de 9H à 12h et le 21 janvier 2025 de 13H30 à 16H30.

Les pièces du dossier seront consultables sur le site internet : [www.lemasdetence.fr](http://www.lemasdetence.fr)

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur ce projet pourront être consignées sur le registre de l'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit, à l'adresse suivante : A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie, 44 Rue des Ecoles, 43190 LE-MAS-DE-TENCE ou par mail : [mairie.lemasdetence@wanadoo.fr](mailto:mairie.lemasdetence@wanadoo.fr)



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE  
COMMUNE DE LE-MAS-DE-TENCE (43190)

### **DECLASSEMENT ET ALIENATION** **D'UN CHEMIN RURAL JOXTANT LA PARCELLE A323** **SITUE AU LIEU-DIT LA SCIERIE DE FRAISSE**

—  
**ENQUETE PUBLIQUE**  
—

### **PROJET D'ALIENATION ET** **NOTICE EXPLICATIVE**

La commune de Le Mas-de-Tence est propriétaire d'un chemin rural longeant la parcelle A323 au lieu-dit La scierie de Fraisse.

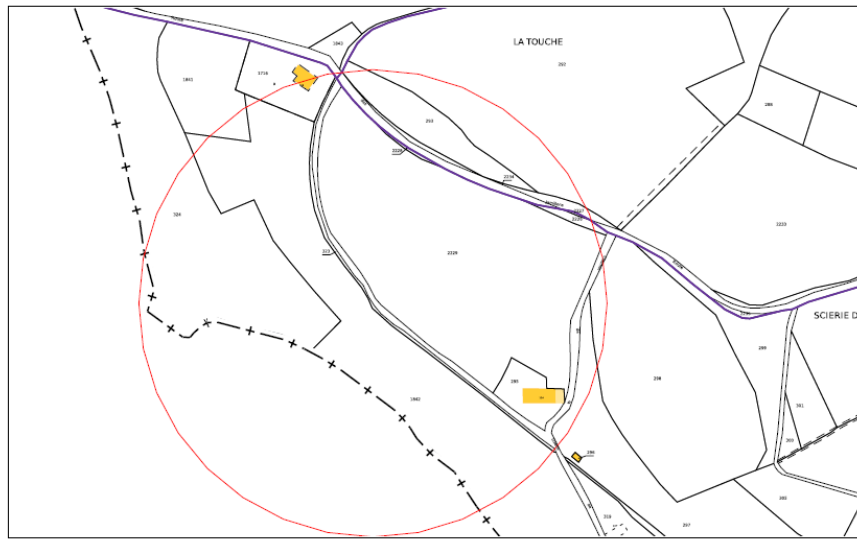
Ce chemin n'est plus affecté à l'usage public. Il a donc perdu sa fonction d'intérêt général.

Les propriétaires riverains ont sollicité la commune pour se porter acquéreur de ce chemin afin de l'incorporer dans leurs propriétés.

Par délibération en date du 26 novembre 2024, le Conseil Municipal a donc décidé d'engager la procédure de déclassement et d'aliénation de ce chemin rural.

# PLAN DE SITUATION

cadastre.gouv.fr



Service de la Documentation Nationale du Cadastre  
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex  
SIRET 16000001400011

©2022 Direction Générale des Finances Publiques

Impression non normalisée du plan cadastral



AR Prefecture  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE 41126-202438-DE  
Reçu le 29/11/2024  
COMMUNE DE LE-MAS-DE-TENCE (43190)

Plan annexé à la délibération n°2024-38 du 26 novembre 2024

LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'ALIENATION ET DE CESSION D'UN CHEMIN RURAL



PLAN PARCELLAIRE AVEC DESIGNATION DES PROPRIETES RIVERAINES



A 323 : Propriété de Mme Valla Bénédicte

A 2229 : Propriété de Mme Valla- Masclet Michèle

A 295 : Propriété de M. Valla Frédéric

ANNEE DE MAJ	24	DEP DIR	430	COM	129 LE MAS DE TENCE
--------------	----	---------	-----	-----	---------------------

RELEVÉ DE BIEN(S)

VUE	NUMERO COMMUNAL	V00035
-----	-----------------	--------

PROPRIETAIRE

PROPRIÉTAIRE MBN56H M VALLA FREDERIC	NÉ(E) LE 17/04/1979
0006 RUE BEAUNIER SAINT-ETIENNE 42000 ST ETIENNE	À 43 YSSINGEAUX

PROPRIETES BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES										IDENTIFICATION DU LOCAL					EVALUATION DU LOCAL											
AN	SECTION	N° PLAN	CP	VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	BAT	ENT	NIV	N° DE PORTE	N° INVAR	S TAR	M EVA	AF	NAT LOC	CAT	RC COM IMPOSABLE	COLL	NAT EXO	AN RET	AN DEB	FRACTION RC EXO	% EXO	TX OM	COEF	RC TEOM
					R EXO				0 EUR		R EXO						0 EUR									
					REV IMPOSABLE COM	0 EUR			COM		DEP															
					R IMP				0 EUR		R IMP						0 EUR									

PROPRIETES NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES										EVALUATION										LIVRE FONCIER FEUILLET			
AN	SECTION	N° PLAN	N° VOIRIE	ADRESSE	CODE RIVOLI	N° PARC PRIM	FP DP	S TAR	SUF	GR/SSGR	CLAS	NAT CULT	CONTENANCE			REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION RC EXO	% EXO	TC	
10	A	295	124	CHE DE LA SCIERIE DE FRAISSE	0120	1		129A		S			11	50		0.00							
					R EXO					0 EUR						0 EUR							
					HA	A	CA	REV IMPOSABLE	0 EUR	COM			ADD							MAJ TC		0 EUR	
					CONT	11	50			R IMP						0 EUR							

